

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2023

ENQUÊTE SUR LES MANIFESTATIONS ILLICITES VIOLENTES - (N° 1064)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° CL10

présenté par

Mme Untermaier, M. Vicot, M. Saulignac, Mme Karamanli et les membres du groupe Socialistes
et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° CL7 de M. Boudié

TITRE

Compléter le dernier alinéa par les mots :

« et sur la doctrine de maintien de l'ordre alors appliquée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de résolution vise à créer une commission d'enquête sur la structuration, le financement, les moyens et les modalités d'action des groupuscules auteurs de violences à l'occasion des manifestations et rassemblements intervenus entre le 16 mars et le 3 mai 2023, ainsi que sur le déroulement de ces manifestations et rassemblements.

Il serait opportun d'étendre le champ de la commission d'enquête à la doctrine appliquée par les forces de l'ordre devant ces manifestations et rassemblements violents. L'inquiétude que fait naître l'escalade des violences doit nous conduire à inclure cette question complémentaire.